

Critères de qualité

Les critères de qualité vdms-asmm sont définis dans les statuts vdms-asmm. Die vdms-asmm-Qualitätskriterien sind in den vdms-asmm Statuten festgelegt. L'attribution du label de qualité vdms-asmm est liée notamment aux conditions suivantes:

- Diplôme en tant que masseur médical avec brevet fédéral
- Engistement auprès du RME et/ou de l'asca en tant que masseur médical BF
- Engagement en faveur d'une formation continue régulière
- Expérience dans la prise en charge de patient
- Des thérapies efficaces, économiques et pertinentes
- Un exercice professionnel de l'activité thérapeutique
- Une bonne réputation
- Une assurance responsabilité civile professionnelle
- Reconnaissance de l'obligation de fournir des informations aux patients ainsi que du devoir de confidentialité
- Tenue de dossiers patients
- Partenariat coopératif avec les assureurs
- Respect du code déontologique du vdms-asmm
- Obligation de facturer avec le tarif 590

Les patients choisissant un thérapeute qui possède le label de qualité peuvent partir du principe que ce thérapeute s'est formé de manière sérieuse, qu'il fréquente régulièrement des formations continues et qu'il connaît ses obligations vis à vis de ses patients. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée par l'association à cet égard. Les plaintes sont acceptées dans la mesure du possible et, si nécessaire, transmises à des institutions spécialisées telles que le médecin cantonal ou les caisses maladie.



Les étudiants ont un statut de membre sans label de qualité